

CHARTRE SAN GOTTARDO

Préambule

Adoptée par la première Conférence du Gothard, la Charte San Gottardo vise le développement durable de la région du Gothard, « cœur des Alpes au centre de l'Europe ». Elle est profondément enracinée aussi bien dans l'écologie que l'économie et est basée sur une vision qui consiste à mettre en réseau les potentiels propres de la région intercantonale du Gothard comprenant le canton d'Uri, la Vallée de Conches (VS), la Surselva (GR) et les Tre Valli (TI) afin de générer une plus-value et de les unir dans un projet unique. En tant qu'organismes responsables de la Conférence du Gothard, les parlements cantonaux s'engagent à développer et à mettre en œuvre un programme d'action au sens de la présente charte, tout en prenant en compte la population.

Nous, les parlementaires des parlements cantonaux d'Uri, du Tessin, du Valais et des Grisons, en tant que partenaires du réseau San Gottardo, déclarons...

- ... que nous nous engageons à concrétiser les objectifs définis dans le cadre du concept de développement territorial et régional San Gottardo et à soutenir les mesures prises ;
- ... que nous allons en particulier participer au développement la région du Gothard, de son habitat et de ses structures économiques typiques et différenciés, en tant qu'espace naturel et culturel cohérent et intact dans le cadre de la justice sociale et de systèmes économiques capables de se projeter dans le futur ;
- ... que nous allons créer les conditions cadres légales, financières et économiques nécessaires pour utiliser les potentialités propres de la région du Gothard dans un délai utile, soutenir les produits agricoles et assurer les ressources ainsi que l'offre touristique à large échelle ;
- ... qu'en tant qu'ambassadrices et ambassadeurs, nous continuerons à sauvegarder et soutenir comme un processus vivant la diversité des cultures, des langues et des éléments de la cohésion sociale avec leurs mythes et leurs histoires, parties intégrantes de l'héritage culturel ;
- ... que nous allons nous efforcer d'utiliser les potentiels naturels du château d'eau européen qu'est le Gothard dans une symbiose d'écologie et d'économie afin d'optimiser une exploitation durable de l'eau et de l'énergie et de soutenir les mesures destinées à améliorer le climat ainsi qu'à promouvoir les sources d'énergie renouvelables ;
- ... que nous allons contribuer à préserver et à entretenir sur le long terme les infrastructures de transport uniques, diversifiées et bien développées au carrefour entre le nord et le sud et entre l'est et l'ouest, d'une part en tant que témoins de l'histoire et d'autre part en tant que voies d'accès touristique ;
- ... que nous allons appuyer les cantons, les régions et les communes réunies dans le réseau San Gottardo ainsi que les acteurs privés et les groupes d'intérêts impliqués en tant que partenaires dans leur identification et leur engagement pour la Charte San Gottardo.

La Charte San Gottardo peut être complétée et développée sur d'autres points par décision de la Conférence du Gothard.

Fait le 1^{er} septembre 2008 à l'occasion de la première Conférence du Gothard à Andermatt.